

## CÂBLIERS

**UN INCENDIE RAVAGE LE «CHAMAREL».** L'ex-NC Vercors, câblé de France Telecom Marine, a subi un grave incendie du 8 au 14 août, devant la côte namibienne. Il s'est échoué après une longue dérive.

page 6

## « MSC FLAMINIA »

**EN QUÊTE D'UNE ZONE ABRITÉE.** Toujours en stand-by entre l'Angleterre et la France, le **MSC Flaminia** se heurte au refus des pays côtiers de l'accueillir. Il souhaite gagner une zone abritée pour résorber totalement l'incendie avant de gagner un port.

page 6

## COLLISION

**LE « PÈRE MILO » EN PÊCHE LORS DU NAUFRAGE.** Les premiers éléments de l'enquête suite à la collision du **Père Milo** avec un chimiquier turc, à l'ouest de Belle-Île, montreraient que le chalutier était bien en action de pêche.

page 8

## TRANSMANCHE

**MY FERRY LINK PRÊTE À DÉMARRER.** Deux ex-ferries de SeaFrance, repeints aux couleurs My Ferry Link, sont rentrés à Calais. Le personnel a été recruté et l'exploitation pourrait débuter le 20 août.

page 9

## CHANTIERS

**COUACH EN PROCÉDURE DE SAUVEGARDE.** Le girardin spécialisé dans les yachts de luxe se protège du versement immédiat de 12 millions à des créanciers ayant engagé des procédures contre le chantier naval.

page 12

## PRODUITS DE LA MER

**3,5 MILLIARDS D'EUROS DE DÉFICIT COMMERCIAL.** Le nouveau record atteint en 2011 montre la dépendance encore accrue de la France aux importations de produits de la pêche et de l'aquaculture.

page 13

## FLOTTE

**VRACS SECS, PÉTROLE ET GAZ.** Le transport du vrac, qu'il soit solide ou liquide, fait l'objet de cette 3e série de tableaux sur la flotte de commerce française.

page 15 à 18

# La guerre d'Algérie comptera pour la retraite des marins



Le rôle de la marine durant la guerre d'Algérie a été très important à terre et dans l'aéronavale. Ainsi qu'en mer, en bloquant les approvisionnements en armes du FLN, comme ici lors de la saisie de la cargaison du cargo tchécoslovaque « Lidice », le 7 avril 1959.

C'est une décision du Conseil d'État qui a tout changé : désormais, le temps passé par les inscrits maritimes sous les drapeaux en Afrique du nord entre 1952 et 1962 sera bien pris en compte – en comptant double – dans le calcul des pensions. La fin d'un long

combat pour un marin breton, Jean-Ludovic Lepolt, 71 ans. La reconnaissance est bien tardive pour environ 3 900 marins pensionnés quant à leur participation à ce qui fut, pendant plus de 40 ans, une guerre sans nom. Comme ce fut le cas en 1973, pendant vingt ans

pour la guerre d'Indochine. Le volet maritime de la guerre d'Algérie n'est pas le principal, même si la Marine a joué son rôle en bloquant les approvisionnements du FLN. Cela n'a pas empêché de nombreux marins d'être impliqués dans des actions aéronavales, no-

tamment à bord d'hélicoptères qui ont connu alors leur essor en zone de conflit. Ainsi qu'au sol, notamment dans la demi-brigade de fusiliers marins, la DBFM, où ont défilé quelque 15 000 hommes.

pages 2, 3, 4

## piraterie L'essor des gardes privés

Avec la Belgique et bientôt l'Italie, la plupart des pays d'Europe autorisent désormais la présence de gardes armés privés sur leurs navires, afin de les protéger des pirates. Tant l'OMI que l'Union européenne ont adopté des textes encadrant le recours aux entreprises spécialisées qui ont fleuri, sur le marché nouveau. Le contrat type est déjà au point. Les armateurs français, après y avoir été réticents, pressent maintenant le gouvernement d'autoriser ces gardes privés. Ils n'ont guère le choix : la Marine nationale ne peut fournir partout. Et les clients imposent que les navires soient protégés.



Les armateurs français demandent que les navires sous pavillon tricolore puissent, eux aussi, bénéficier d'une protection sous contrat privé.

page 7

## technique

### Correction d'assiette et GNL

L'Atma organise chaque année de passionnantes rencontres autour des innovations en cours. Cette année, ont notamment été présentés des travaux prometteurs sur l'optimisation de l'assiette des porte-conteneurs, génératrice d'économie substantielle en carburant, ainsi que sur la propulsion au gaz, seule alternative au fuel susceptible de satisfaire les nouvelles normes environnementales. Mais les obstacles techniques et humains restent nombreux.

pages 20 et 21



# La guerre d'Algérie comptera pour la retraite des marins

Une récente décision du Conseil d'État enjoint au gouvernement de prendre les dispositions réglementaires permettant une bonification de la pension des anciens combattants d'AFN inscrits maritimes.

Depuis longtemps, les pensionnés de la marine marchande ayant servi lors de la guerre d'Algérie, ainsi que lors des combats au Maroc et en Tunisie, entre 1952 et 1962, demandent à bénéficier, à ce titre, d'une bonification d'années de leur pension. Cinquante ans après la fin officielle de la guerre d'Algérie, ils voient enfin le bout du tunnel.

Le 16 mai dernier, le Conseil d'État a reconnu le bien-fondé de leur revendication en enjoignant au Premier ministre de prendre dans un délai de six mois les dispositions réglementaires permettant de fixer les modalités d'attribution de la campagne simple. Autrement dit, les services militaires accomplis en Afrique du Nord comptent double dans le calcul de la pension, « en fonction de la nature et de la durée de ces services », ainsi que le précise le Conseil d'État.

Le Conseil d'État a statué à la requête d'un ancien marin de Pleubian, dans les Côtes-d'Armor, Jean-Ludovic Lepolt (lire page suivante). Celui-ci avait adressé un courrier au Premier ministre le 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour attirer son attention sur la situation des retraités de la marine marchande. Il demandait que soit modifié l'article R6 du code des pensions de retraite des marins français du com-

merce, de la pêche et de la plaisance, qui définit les périodes de guerre ouvrant droit à la bonification d'années. Cet article R6 mentionne les deux conflits mondiaux mais non la guerre d'Algérie.

Faute de réponse, le retraité costarmoricain avait à nouveau écrit au Premier ministre le 14 février 2011. Toujours en vain. Un silence valant rejet implicite de la demande présentée par M. Lepolt, celui-ci a alors saisi le Conseil d'État, qui lui a donné raison.

## 3 900 ANCIENS D'AFN CONCERNÉS

La guerre d'Algérie comptera donc pour la retraite des marins, dans des conditions qui demandent encore à être précisées. Le dispositif retenu pour les anciens d'AFN pourrait être calqué sur celui concernant les anciens d'Indochine. Les droits de ceux-ci avaient été reconnus à l'issue d'un arrêt de la Cour de cassation, en novembre 1973.

En raison du « caractère interprétatif » de cet arrêt, le directeur de l'Établissement national des invalides de la marine (Enim) avait pris une circulaire en mars 1974. Celle-ci étendait le bénéfice de la campagne simple aux pensionnés de



Ce détachement de fusiliers marins vient de débarquer à Nemours, en provenance du centre d'instruction des réserves situé au Cap Matifou, près d'Alger. Chacun attend sur le quai son affectation.

L'Enim ayant accompli des services militaires durant la guerre d'Indochine, bien que ce conflit ne soit pas mentionné dans l'article R6 du code des pensions de retraite.

Combien de marins retraités,

anciens d'AFN, sont susceptibles d'obtenir une bonification de leur pension ? L'Enim, que nous avons contacté, se refuse à citer un chiffre, préférant attendre la publication du décret. Officieusement, environ

3 900 anciens d'AFN inscrits maritimes seraient concernés par une éventuelle prise en compte de la période passée en Afrique du Nord.

Olivier MELÉNNEC

## LE RÔLE MÉCONNU DE LA MARINE PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE

Si le conflit algérien a été essentiellement terrestre, les marins n'en ont pas moins apporté une contribution qui ne doit pas être minimisée. En mer, la guerre a surtout amplifié des missions que la Marine remplissait déjà auparavant. Il s'agit, en premier lieu, de la

surveillance maritime (Surmar) d'un littoral de plus de 1 500 kilomètres de côtes découpées. Objectif : éviter que les rebelles ne puissent s'approvisionner en armes par la mer.

Les bâtiments et les avions de patrouille de la Marine assurent la surveillance de la

zone. L'exploitation du renseignement est un facteur essentiel de succès. Des listes de navires particulièrement suspects sont dressées pour cibler les contrôles dans une zone de fort trafic maritime. Ainsi, la Marine réussit le 16 octobre 1956 l'arraisonnement du navire égypt-

tien **Athos**, chargé d'armes destinées aux bases marocaines des rebelles algériens. Au total, l'action de la Marine a permis la saisie de 1 350 tonnes d'armement.

La Marine opère aussi à terre. Dès le début du conflit, les commandos marine sont envoyés de l'autre côté de la Méditerranée. Ils participeront très activement aux opérations, enregistrant des pertes importantes, dont les lieutenants de vaisseau Scheidhauer et Sulpis. « pachas » des commandos Jaubert et De Montfort, morts au combat.

Plus de 15 000 hommes ont défilé dans les rangs de la demi-brigade de fusiliers marins (DBFM), dont une majorité d'appelés. Créée en 1956, cette unité qui compte 3 480 hommes est déployée dans le secteur de Nemours, à l'ouest d'Oran, le long de la frontière marocaine. Sa première mission est de reconquérir ce secteur à la fois côtier et stratégique. La DBFM participe aux grandes opérations de 1959, comme l'opération « Jumelles » en Kabylie.

Elle est présente en Algérie jusqu'en 1962. 197 fusiliers marins sont morts au combat dans ses rangs. L'aéronavale n'effectue pas que des missions de surveillance maritime. Ses chasseurs et ses hélicoptères d'assaut constituent, avec les commandos marine, l'un des fers de lance de la lutte contre l'insurrection. Ainsi, les flottilles 12F, 14F, 15F et 17F, en provenance soit de Karouba ou d'Hyères et armées de chasseurs bombardiers à hélice Corsair, sont détachées à tour de rôle de mai 1956 à mai 1962, sur la base aérienne de Telerghma, dans le Constantinois, d'où elles mènent des missions d'appui feu.

L'action de la Marine en Algérie ne s'est donc pas limitée à des missions dénuées de risques. Mais ce rôle est resté longtemps méconnu, et donc peu reconnu.

O. M.

L'ouvrage de référence sur le sujet est « La marine française dans la guerre d'Algérie », par le contre-amiral Bernard Estival, Marines éditions.



Pour lutter contre la rébellion algérienne, un peloton de fusiliers marins à cheval avait même été formé.

# Un long combat en passe d'aboutir

Après avoir tergiversé, l'État vient d'être mis en demeure de régler la situation des pensionnés de la marine marchande anciens d'AFN. Il a fallu plusieurs années de démarches et de procédures avant d'en arriver là.

Pendant près de quatre décennies, elle fut la « guerre sans nom ». L'État a mis beaucoup de temps à accepter que les événements d'Algérie soient qualifiés de « guerre ». Il a fallu pour cela attendre la loi du 18 octobre 1999 qui a introduit ce terme dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Cette reconnaissance officielle n'a pas impliqué pour autant que les anciens d'Afrique du Nord soient traités sur un pied d'égalité avec les précédentes générations du feu, qui ont bénéficié à ce titre d'avantages dans le calcul de leur retraite. C'est vrai, en particulier, des marins.

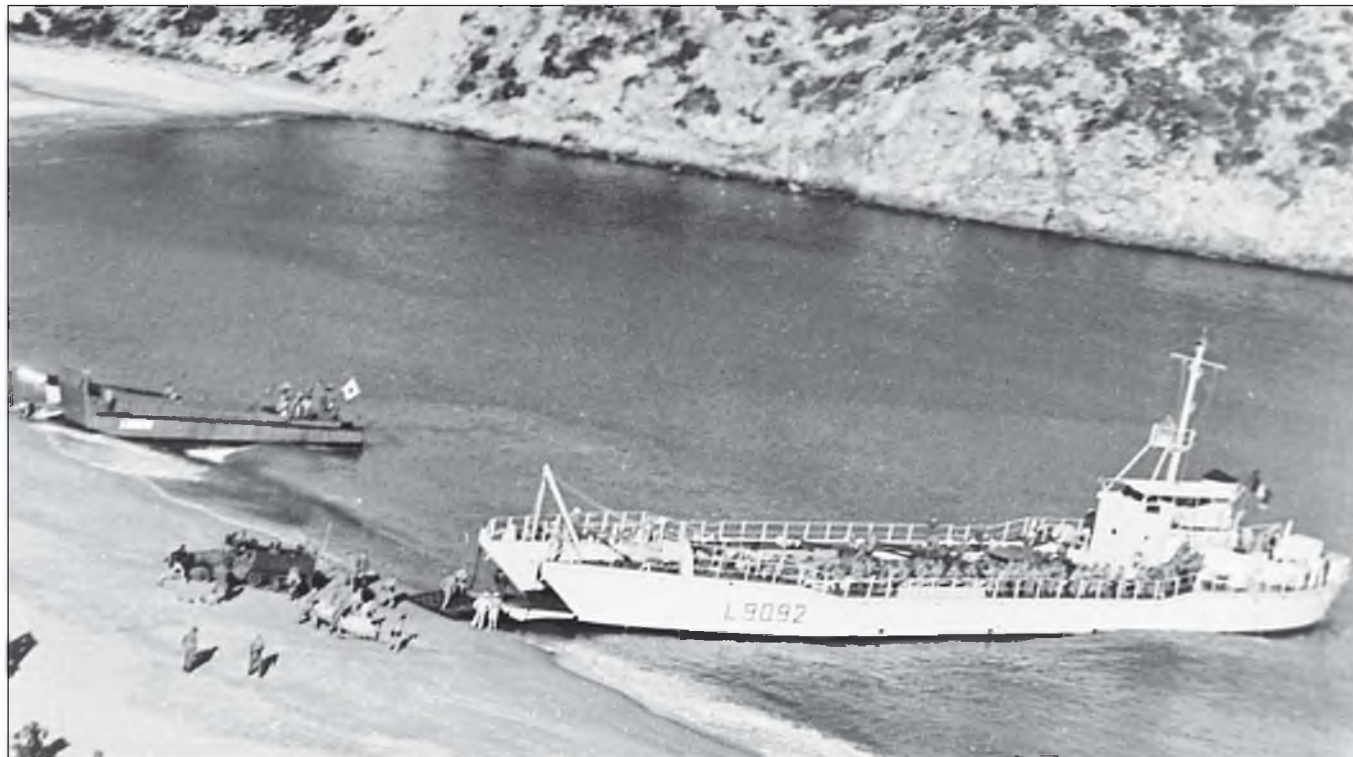
À ce jour, la guerre d'Algérie ne figure toujours pas dans l'article R6 du code des pensions de retraite des marins français du commerce, de pêche ou de plaisance, qui liste les conflits ouvrant le droit à cette bonification d'annuités. Depuis 1999, sollicités par les pensionnés de la marine marchande, les parlementaires sont revenus à la charge à de multiples reprises en interpellant à ce sujet les différents ministres en charge du dossier. En vain. L'État a longtemps fait la sourde oreille.

## « UNE AFFAIRE SYMBOLIQUE »

Ainsi, dans une décision en date du 5 avril 2006, le Conseil d'État avait statué négativement sur le droit des marins à obtenir la bonification. Répondant à une requête du Syndicat national et professionnel des officiers de la marine marchande, il soulignait que la loi du 18 octobre 1999 n'avait eu « ni pour objet, ni pour effet de conférer, par elle-même, aux marins ayant servi pendant la guerre d'Algérie le bénéfice de la campagne simple ».

Principal argument du Conseil d'État : les marins effectuant leur service militaire étaient embarqués hors des zones de combat. La plus haute juridiction administrative méconnaissait ainsi le fait qu'une grande partie des inscrits maritimes, appelés, ont servi à terre dans la demi-brigade de fusiliers marins, ou en compagnies de protection de groupes mobiles de sécurité.

« Nous avons eu le sentiment d'un mépris de l'État envers les types qui l'ont servi dans des conditions difficiles », souligne René Bernard, président de la commission des affaires sociales de la Fédération nationale des associations de pensionnés. Différents ministres se sont dits sensibles au dossier, sans que celui-ci avance beaucoup. « On nous a promis la création d'une commission à laquelle nous serions associés, rappelle René Bernard. Nous n'en avons jamais eu de nouvelles... » La bo-



Le rôle de la Marine durant la guerre d'Algérie a notamment consisté à assurer le soutien logistique des opérations terrestres.

nification d'annuités représenterait 2 à 3 % d'augmentation des pensions. « C'est une affaire symbolique plus que d'argent », constate René Bernard.

Les choses ont commencé à évoluer avec la décision du Conseil d'État, en date du 17 mars 2010, faisant suite à une requête de l'Association nationale des cheminots anciens combattants. Elle obligeait l'État à fixer les critères d'attribution du béné-

fice de campagne pour les titulaires des pensions civiles et militaires de l'État. Dans un courrier en date du 31 décembre 2010, la ministre de l'Écologie et des Transports, Nathalie Kosciusko-Morizet, informait les pensionnés de la marine marchande que « les régimes spéciaux de retraite, dont le régime spécial de retraite des marins, sont effectivement concernés par l'attribution de ce bénéfice ».

Depuis lors, l'inertie semblait à nouveau de mise. Pour forcer l'État à se positionner clairement, la Fédération nationale des associations de pensionnés de la marine marchande soutient depuis 2011 trois procédures entamées devant le tribunal des affaires de sécurité sociale de Rouen par des anciens d'AFN. Inscrits maritimes, ceux-ci ont effectué leur service militaire en tant qu'ap-

pelés au sein de la demi-brigade des fusiliers marins.

Finalement, il a fallu l'initiative d'un simple retraité costarmoricain pour que le gouvernement soit mis en demeure de régler le cas des pensionnés de la marine marchande, anciens combattants d'AFN. À croire que l'on attendait que le combat cesse faute de combattants...

Olivier MÉLENNEC

## L'OBSTINATION DE JEAN-LUDOVIC LEPOLT A PAYÉ

Jean-Ludovic Lepolt est têtue comme un Breton. Cet ancien marin de Pleubian, dans les Côtes-d'Armor, a fait plier l'État qui tergiversait depuis de nombreuses années. Celui-ci reconnaissait à demi-mot le droit des retraités de la marine

marchande, anciens combattants d'Afrique du Nord, à percevoir une bonification de leur pension. Mais il tardait à passer à l'acte.

Agé aujourd'hui de 71 ans, Jean-Ludovic Lepolt s'est engagé dans la Marine nationale

en décembre 1958. Il est alors affecté comme secrétaire militaire à la base aéronavale de Bizerte-Karouba, en Tunisie puis à la flottille 17F, équipée de chasseurs-bombardiers Corsair.

Au sein de la 17F, il effectue un séjour du 11 septembre 1961 au 28 novembre 1961 sur la base de Telergma, en Algérie. Il est également présent lors de la bataille de Bizerte de juillet 1961. Des opérations militaires sont alors engagées pour dégager la base française attaquée par l'armée tunisienne. Ces combats font 27 morts côté français, plus de 700 côté tunisien.

Jean-Ludovic Lepolt a obtenu la carte de combattant en 1987 au titre de plus de 90 jours en unités combattantes. « Elle certifie que j'ai été exposé à des risques suffisamment graves ou à des conditions d'insécurité suffisamment intenses pour justifier l'attribution du bénéfice de la campagne simple », expliquait-il dans une lettre adressée en

décembre 2010 au Premier ministre et restée sans réponse.

Après cinq années passées dans la Marine nationale, Jean-Ludovic Lepolt a ensuite travaillé jusqu'en 1982 comme écrivain puis subrécargue à la Compagnie générale transatlantique. « J'ai navigué sur les bananiers, sur les cargos dans le Pacifique sud, sur les paquebots « Antilles » et « France » puis sur des navires étrangers », indique-t-il.

Retraité depuis 2001, il a alors multiplié les démarches pour que le temps passé en Afrique du Nord soient pris en compte dans le calcul de sa pension. Il a ainsi entamé une procédure auprès du tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) de Saint-Brieuc. Sans succès. Un collègue marseillais lui a alors suggéré d'écrire au Premier ministre. De fil en aiguille, l'ancien secrétaire militaire s'est retrouvé porte-drapeau du combat de toute une génération d'inscrits maritimes.



Jean-Ludovic Lepolt a fait plier l'État qui tergiversait depuis de nombreuses années.

Jean-Philippe COURSON

O. M.



le marin

# « Oui, c'était vraiment la guerre »

André Buron, de Dieppe, a crapahuté dans le djebel et vu le feu de près. Cet ancien marin de commerce attend maintenant que ses états de service soient reconnus dans le calcul de sa pension. Témoignage.

« Je suis parti pour l'Algérie en mai 1958. J'avais 20 ans et j'étais embarqué comme mécanicien sur le **Capitaine Pierre-Méric**, un liberty ship de l'Union industrielle et maritime. Nous étions arrivés en pleine nuit à Rouen, dans la nuit du vendredi à samedi, vers 3 h 30 du matin. Des gendarmes maritimes se trouvaient sur le quai. Ils sont allés voir le commandant. Ils m'ont fait débarquer aussitôt parce que je devais rejoindre Bordeaux le plus vite possible, ou plus exactement le centre de formation maritime d'Hourtin.

Le dimanche vers midi, j'étais à Hourtin, où j'ai fait mes classes. Au bout d'une quinzaine de jours, on m'a dit que j'étais désigné pour partir en Algérie. Je n'avais pas d'idée précise de ce qui m'attendait. Je savais qu'il y avait la guerre en Algérie, mais sans plus. Quand on navigue, on n'est pas tellement au courant de la situation. J'avais vingt ans, c'était comme ça, il fallait que je fasse mes dix-huit mois de service mi-

« **Je n'avais pas d'idée précise de ce qui m'attendait.** »

litaire. Après, j'ai eu la surprise. Parce que finalement, ça n'a pas été dix-huit mois mais vingt-sept mois et vingt jours...

Après avoir passé mon brevet de fusilier au centre Siroco, au Cap Matifou, près d'Alger, j'ai rejoint avec ma compagnie la DBFM, la demi-brigade de fusiliers marins, à Nemours. J'ai d'abord été affecté au poste d'Honaïne, dans le djebel. La guerre s'intensifiait, surtout dans le sud algérien, ma section est partie à Aïn Sefra, à environ 1 000 kilomètres d'Alger, sur la frontière marocaine. Là, j'ai été surpris de retrouver les hélicoptères de la Marine, des Sikorsky.

Dans la plupart des opérations, nous étions héliportés sur les lieux où étaient signalés des passages de l'armée algérienne.

La stratégie, c'était surtout de

« **Nous étions sur le qui-vive.** »

se faire remarquer, de faire voir qu'on était bien là pour empêcher les passages de la frontière. En général, on partait pour deux ou trois jours. On crapahutait. On occupait le terrain. On dormait dans la nature avec le sac de couchage.

L'armée algérienne, ce n'était pas des rigolos. Leur tactique était simple. Elle consistait à nous tendre des embuscades, bien sûr de nuit, et à dégager aussitôt. C'était plutôt eux qui étaient bien renseignés et qui avaient l'initiative du combat. Nous étions sur le qui-vive. Je

ne veux pas dramatiser mais c'était l'imprévu. Oui, c'était vraiment la guerre. La compagnie a eu huit morts au combat et une trentaine de blessés.

C'est là que j'ai eu ma citation à l'ordre du régiment. Lors d'un accrochage, comme cela ti-

► **Une procédure pour faire reconnaître ses droits.** Revenu dans le civil, André Buron a de nouveau navigué, d'abord à l'Union industrielle et maritime, ensuite sur les ferries de SeaLink. Aujourd'hui, il n'a pas toutes ses annuités pour la retraite. « **J'aimerais bien récupérer trois ou quatre trimestres. C'est pour cela que, avec l'aide des pensionnés de la marine marchande, j'ai demandé la révision de ma pension au tribunal des affaires de sécurité sociale de Rouen. Pour bénéficiaire des mêmes avantages que les autres régimes.** » À l'heure actuelle, André Buron touche mensuellement 1 560 euros de pension de l'Enim. Il s'y ajoute sa retraite d'ancien combattant de 664 euros par an versée par l'Etat. Il a calculé que la bonification de sa pension lui rapporterait entre 35 et 40 euros par mois.

rait de tous les bords, le fusilier qui avait le fusil lance-grenades a eu peur. Le lieutenant m'a dit : « Toi qui tires bien, prends le fusil. » J'ai pris le fusil lance-grenades, que l'on appelle en jargon le « lance-patates ». Et c'est moi qui ai envoyé les patates en face... Le 4 août 1959, j'ai été décoré à Nemours de la valeur militaire.

La compagnie a ensuite été ramenée dans le nord, dans l'Oranais, dans un poste qui s'appelait Si-Ameur. C'était la même chose, les missions de sécurité dans le djebel. C'est à Si-Ameur que j'ai appris que le service militaire à la DBFM, c'était fini. J'avais passé près de quatorze mois en Algérie. J'ai eu une longue permission, c'était la première, j'étais bien content. Seulement, quand je suis revenu à Toulon, j'ai appris que le service militaire passait de 18 à 27 mois et vingt jours. Mais je ne suis pas retourné en Algérie. J'ai embarqué sur le porte-avions **La Fayette**. Toujours avec 9 francs par mois de solde ! Vu les résultats, je me suis aperçu d'une chose, c'est qu'on a fait la guerre pour rien. Et l'on n'a toujours pas de reconnaissance pour la retraite. Les autres régimes spéciaux l'ont mais pas nous. »

Propos recueillis par Olivier MELENNEC



André Buron a effectué près de quatorze mois de service militaire comme fusilier marin en Algérie. Plus une rallonge de plus d'un an en France.



Le poste d'observation d'Alazette, à la frontière marocaine, tenu par des fusiliers marins.

## La Marine en Afrique du Nord

Lorsque la rébellion algérienne éclate en novembre 1954, la Marine française est loin de s'être encore reconstituée à la suite des pertes de la deuxième guerre mondiale. Elle sort la même année d'une guerre d'Indochine au cours de laquelle elle a entretenu, à 20 000 kilomètres de la métropole, une force de 10 000 hommes sur un effectif total de 55 000.

On travaille à la constitution d'une marine de haute mer, avec la construction des croiseurs **De Grasse** et **Colbert**, des sous-marins de type **Narval**. En Afrique du Nord, la marine française dispose, en Algérie, de l'importante base de Mers-el-Kébir et de centres terrestre ou de bases maritimes à Arzew, Alger, La Macta, au cap Matifou, Lartigue, Thiersville. En Tunisie, elle dispose d'une importante base à Bizerte (base navale, base aéro et arsenal) et au Maroc, à Casablanca, elle dispose d'une petite base navale et de trois bases aéro.

Les forces se composent de trois escorteurs côtiers en Algérie, deux compagnies de garde et des unités aéro de lutte anti-sous-marine. En Tunisie, elle dispose d'une division d'escorteurs côtiers et d'une base aéro à Karouba. Au Maroc, une seule division d'escorteurs côtiers basée à Casablanca et une flottille d'avions de lutte anti-sous-marine. Son intervention durant la guerre d'Algérie, à l'exception de l'interdiction de ravitaillement de la rébellion par voie maritime et du soutien logistique à l'armée de Terre, a été essentiellement terrestre et aéroterrestre, avec le fort développement des hélicoptères au sein de l'aéronavale.